

# SUPPLEMENT DESCRIPTIF DU CERTIFICAT EUROPASS (\*)



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

55-723-07 Geriátriai és krónikus beteg szakápoló

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Infirmier(ère) spécialisé(e) en gériatrie et en traitement des malades chroniques (LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

#### 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

#### Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- mener la documentation complète de soins relatives aux activités de soins;
- traiter des problèmes chez les personnes âgées, participer aux soins des personnes âgées;
- rester en contact avec d'autres domaines professionnels des soins des personnes âgées et de la protection sociale;
- fournir des informations sur les formes d'assistance sociale, aider l'utilisation des services sociaux;
- aider les personnes âgées dans la prise de contact avec des professionnels et prestataires sociaux;
- exécuter des tâches d'éducation sanitaire et de développement de santé;
- participer à l'éducation des malades;
- organiser et coordonner des groupes d'ergothérapie;
- participer aux domaines spéciaux du traitement gériatrique et participer aux soins hospitaliers;
- participer aux différentes formes de la réhabilitation (médicale, professionnelle, sociale, pédagogique);
- soutenir les personnes âgées atteints de maladies chroniques et en état terminal ainsi que leur famille;
- entreprendre l'activité professionnelle complexe du travail de soins, traitement et social, relative aux soins des personnes âgées;
- participer à la formation et à l'éducation des étudiants infirmiers et infirmiers spécialisés en stage;
- tout au long de son activité appliquer les normes des soins, du respect et d'éthique de soins, ainsi que respecter les normes en vigueur;
- développer en continu les connaissances professionnelles.

# 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3311 Infirmier(ère), Infirmier(ère) spécialisé(e)

## (\*) Note explicative:

Ce document vise a compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative a la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

 $Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence consultez le site \ https://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire consultez le site \ https://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information consultez le site \ https://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information consultez le site \ https://europass.cedefop.europass.cedefop.europass.cedefop.europass.c$ 

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT			
Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat	Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat Ministre des Ressources Humaines		
Niveau du certificat (national ou international)	Echelle de notation/Exigences aux examens		
Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 55 Qualification additionnelle complétant la qualification professionnelle de niveau avancé, basé principalement sur la qualification professionnelle ayant comme précondition l'obtention du baccaléauréat et pouvant être obtenu dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.	Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant		
Code ISCED2011: 4 Niveau du CNCP de la Hongrie:			
Niveau du CEC:			
Mention de série du certificat: PT K	Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.		
son numéro d'ordre: 123456	Épreuve connaissances 5 40.00 théoriques		
Date de délivrance du certificat: 2023.10.02	Áchèvement des tâches de soins dans le pratique traitement gériatrique et des malades chroniques  Achèvement des tâches de soins dans le traitement gériatrique et		
	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe expressé en note		
Accès au niveau d'éducation/formation suivant à l'enseignement supérieur	Accords internationaux		

Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle

# Base légale

Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle

Arrêté n° 37/2013 (V. 28.) du Ministère des Ressources Humaines sur les exigences professionnelles et critères d'examen portant sur les qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre.

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT		
Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet $\%$	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 50 % Pratique: 50 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		720 heurs

## Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat

# ${\bf Modules\ d'exigences\ professionnelles:}$

11150-12 Soins en gériatrie et soins des malades chroniques

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence – NSZFH – http://nrk.nive.hu

Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET